

Près de Toulouse. Une nouvelle décision enterre un peu plus le méga centre commercial Val Tolosa

Mardi 29 décembre 2020, la cour administrative d'appel de Bordeaux a rendu deux arrêts qui enterrent un peu plus le projet de méga centre commercial Val Tolosa.



La décision de la cour d'appel de Bordeaux met un peu plus en difficulté le porteur du projet Val Tolosa à l'ouest de Toulouse. (©DR)

Par **David Saint-Sernin** Publié le 30 Déc 20 à 12:25

Nouveau coup de marteau sur le clou qui est en train refermer un peu plus le cercueil du projet de **vaste centre commercial Val Tolosa**, sur la commune de **Plaisance-du-Touch (Haute-Garonne)**, à l'ouest de Toulouse.

Mardi 29 décembre 2020, la cour administrative d'appel de Bordeaux a, en effet, rendu deux arrêts qui enterrent un peu plus le projet tel qu'il a été conçu par son promoteur Unibail-Rodamco.

Un énorme projet

Pour rappel, ce projet lancé à la fin du XX^e siècle et maintes fois amendé, prévoit la création d'un grand centre commercial de qui **propose sur 63 251 m²** un

hypermarché, un grand magasin, des moyennes unités, des boutiques, des restaurants ainsi que des locaux associatifs et des bureaux.



Sur plus de 60 000 m2, le promoteur prévoit la création d'un hypermarché, d'une galerie commerciale, de bureaux. (©DR)

La nouvelle route, « pas d'intérêt majeur »

Mardi, la cour d'appel de Bordeaux a confirmé une décision prise en juillet 2019 par le conseil d'Etat, soit que le projet ne présente pas « une raison impérative d'intérêt majeur suffisante pour justifier les atteintes à la protection des espèces (protégées) du plateau de la Ménude (le site où il doit prendre place, NDLR) » mais également pour justifier les mêmes atteintes sur l'emprise de la nouvelle route qui devait desservir Val Tolosa, le RD 924.

Dans un communiqué, **France Nature Environnement (FNE) Midi-Pyrénées** se félicite :

« Petit élément de satisfaction supplémentaire, la Cour suit le raisonnement des associations sur le 2^e volet considérant que la RD924, dans sa configuration telle qu'envisagée dans l'arrêté ayant initialement autorisé le projet, était intimement liée à la desserte du projet Val Tolosa. En conséquence de quoi, les juges, constatant préalablement l'absence de raison impérative d'intérêt public majeur du centre commercial refusent également cette qualification d'intérêt public majeur pour ce projet routier ».

Plusieurs décisions défavorables

Évoqué depuis plus de 20 ans, ce méga pôle commercial est désormais de plus en plus enlisé dans un borbier inextricable. Combattu par certains habitants de Plaisance, maintes fois passé entre les mains de la justice, Val Tolosa a fait l'objet

de plusieurs décisions de justice défavorables, celle de la **cour d'appel de Bordeaux** mettant sans doute un point final à ce processus qui s'étire depuis de longues années.

Depuis la décision du conseil d'Etat, rien n'a véritablement bougé sur le front de ce dossier. Ces derniers mois, Unibail-Rodamco s'est borné à répéter qu'il « étudie les différentes options envisageables pour l'avenir du site » et que « d'autres procédures sont par ailleurs toujours en cours ».

Un projet « sans avenir » tel qu'il est

Quant au maire de **Plaisance-du-Touch**, Philippe Guyot, il estime depuis la décision du conseil d'Etat que « le projet tel qu'il a été prévu n'a pas d'avenir. Il faut donc penser à ce que l'on va y faire à l'avenir ». Il ajoutait ceci en 2019 :

« Ce que je peux dire, c'est que nous sommes prêts à discuter avec eux (Unibail-Rodamco, NDLR) et voir comment on peut rebondir après les élections. Pour l'heure, je ne crois en aucune option en particulier et je n'ai vu jusqu'ici aucun signe avant-coureur de la volonté d'Unibail-Rodamco de revendre son foncier. Ce que je dis, c'est que nous entrons dans une phase de construction qui débouchera sur des discussions, voire des négociations ».

La décision de la cour d'appel ouvre certainement ce moment de discussion et de négociation sans pouvoir présager ce que va devenir le plateau de la Ménude dans les prochains mois et années.